



Protocole d'accueil

Rentrée scolaire 2020-2021

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé à la date du 26 août 2020.

Tous les éléments qui suivent sont soumis à l'évolution de la pandémie et donc aux consignes ministérielle ou aux consignes Préfectorales.

RAPPEL DES REGLES SANITAIRES

L'enjeu essentiel de cette période de rentrée est d'assurer la sécurité sanitaire et de permettre à tous les élèves de recevoir un enseignement. Pour cela, il est indispensable d'en appeler à la responsabilité de chacun.

En cas de symptômes ou si un proche les présente, il est de la responsabilité des parents de ne pas mettre son enfant au collège, de prendre contact avec son médecin ou de se faire tester.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les établissements scolaires. Ils sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Les personnels procèdent de la même manière.

A chaque entrée du collège les élèves doivent systématiquement utiliser le gel hydroalcoolique à disposition.

Le lavage des mains à l'eau et au savon doit être réalisé :

- avant chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;

La ventilation des salles de classe s'effectuera sur trois moments :

- le matin par les agents
- dans la journée par les enseignants
- au restaurant scolaire avant le service du midi

FONCTIONNEMENT DU COLLEGE

La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire.

.Le port du masque

Pour les collégiens, le port du masque est obligatoire à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement (récréation) même lorsqu'une distanciation d'un mètre est respectée.

Il est obligatoire également pour tous les adultes, tant les personnels que les visiteurs (parents, entreprises....).

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Les familles devront prévoir de fournir deux masques par jour par demi-journée. Un sac pour le « PROPRE » et un sac pour le « SALE ». L'élève arrive avec un masque qu'il changera au moment de la demi-pension. Il mettra le masque usager dans un sac puis mangera. Avant de quitter la place il mettra un nouveau masque jusqu'à la fin de sa journée.

La distanciation physique

Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.

Cette règle concerne tous les espaces clos : salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats...

Dans les espaces extérieurs comme les cours de récréation, la distanciation physique ne s'applique pas non plus. Si la configuration des salles de classe ne permet pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves, et **les collégiens doivent porter un masque dans la classe.**

La désinfection des locaux et matériels

- L'accès aux bancs et espaces collectifs extérieurs est désormais autorisé.

- Des objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe peuvent être mis à disposition : ballons, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.

- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux, chaises) est réalisé au minimum une fois par jour, ainsi qu'une désinfection des surfaces les plus fréquemment

touchées par les élèves et les personnels dans tous les espaces communs (les poignées de portes, par exemple).

- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

La restauration scolaire

Au moment du repas, les élèves devront se ranger par classe devant le restaurant scolaire. Ils se regrouperont par groupe classe aux tables du réfectoire afin de déjeuner.

A l'entrée du restaurant scolaire, il sera demandé aux élèves de se laver les mains. Les élèves doivent porter leur masque jusqu'à leur installation à table.

Au moment de quitter la table, les élèves devront remettre leur masque pour déposer leur plateau.

L'usage du micro-onde est proscrit. Les plateaux des élèves seront préparés au préalable : les élèves choisissent leur entrée, plat et dessert puis s'installent à table. Un agent a en charge la distribution des pichets.

La pratique sportive

Le port du masque est obligatoire pour les élèves et les enseignants sur tous les déplacements et dans les vestiaires.

Néanmoins, le pratiquant peut enlever le masque seulement si la distanciation physique peut être respectée à l'extérieur.

Il n'est pas possible d'utiliser les douches.

Les sports de contact ne peuvent pas être maintenus.

Le Centre de Documentation et d'Information

Le CDI sera accessible en dehors des récréations où les élèves ne pourront pas s'y rendre.

Sur place, la consultation des ouvrages sera possible : l'élève devra utiliser le gel hydroalcoolique à disposition avant et après la consultation.

Le prêt d'ouvrages sera aussi possible. Au retour des livres ou autre support, ces derniers seront placés dans un bac au moins 48h avant d'être remis à disposition des élèves.

La Direction,

S.Bauer Principale et J.Peu-Duvallon Principal Adjoint